

DOSSIER : Risques naturels en montagne

En décembre 2013, les Assises nationales de risques naturels se sont réunies à Bordeaux. A cette occasion un atelier participatif sur « La prévention en territoire de montagne » a permis de dégager les spécificités du milieu montagnard et les débats suscités à propos de la gestion et de la prévention des risques.

Les spécificités du milieu montagnard

Le risque naturel se définit comme la rencontre d'un aléa et d'une vulnérabilité. L'aléa est un événement potentiellement dangereux, la vulnérabilité est liée la présence d'une population susceptible d'être affectée par cet aléa directement ou au travers de ses activités.

La montagne présente deux spécificités qui aggravent les risques :

- Une situation multirisque, dont les principaux sont les inondations et les nombreux risques gravitaires (glissement de terrain, avalanches, chutes de pierre et coulées de boues). Ils peuvent se combiner. En France 40% des communes de montagne sont menacées par au moins l'un de ces risques.
- La présence de nombreux touristes : alors que les habitants permanents ont souvent une culture du risque, les touristes les méconnaissent et ont des exigences de sécurité fortes. Leur nombre complique les évacuations. Enfin le souci de préserver l'image touristique des lieux peut freiner la communication dans le domaine du risque.

La prévention des risques

La prévention a deux objectifs :

- Réduire (on ne pourra jamais éviter les phénomènes naturels) l'exposition au risque ce qui suppose de connaître l'aléa naturel (fréquence, intensité, probabilité) et de mesurer la vulnérabilité.
- En réduire les conséquences à l'aide de nombreux outils et aménagements (cf. plans de prévention des risques : études de dangers, périmètres de protection, plans de secours et d'intervention, plans communaux de sauvegarde, digues....).

Les débats ont porté sur l'évaluation du risque, les territoires pertinents à prendre en compte et la gouvernance à mettre en place pour mieux associer les populations aux décisions.

AU SOMMAIRE :

DOSSIER : Risques naturels en montagne

BREVES :

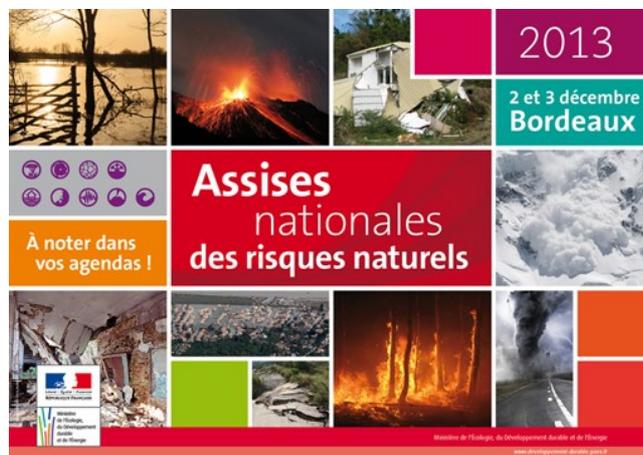
- Que la montagne est belle, édition 2014
- Quel avenir pour les JO d'hiver ?
- Recommandations hiver rééditées
- Nos stations de ski, un nouveau barnum ?
- La charte de la Vanoise adoptée
- Contentieux UTN Mont Valaisan
- Projet de loi Biodiversité
- Un directoire Montagne au sein de FNE

PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue de Laumière 75019 Paris
www.clubalpin.com

Directeur de la publication : Georges Elzière

Ont collaboré à ce numéro : Anne Marie Juliet, Vincent Neirinck, Dominique Prost, Marie Laure Tanon.



Risques naturels en montagne (suite)

➤ Comment évaluer le risque et en particulier le risque majeur exceptionnel

Quel aléa de référence prendre en compte ? Doit-on prendre en compte un risque centennal ou pluricentennal ?

Les élus et les représentants de l'ANEM (association des élus de montagne) considèrent que l'aléa centennal est suffisant, la prise en compte d'un risque tricentennal trop contraignante compromettrait le développement local.

Le point de vue des scientifiques, forestiers et associatifs est radicalement opposé. Pour eux les élus minimisent les risques, les avalanches de Val d'Isère (1970) et de Chamonix (1999) relevaient de risques pluricentennaux. En France 292 communes sont concernées par un risque d'avalanche pluricentennal, et deux départements, les Htes Alpes et les Htes Pyrénées, ont accepté de le prendre en compte pour la prévention des risques.

Comment définir cet aléa de référence ? Il ressort des débats qu'il convient pour définir l'aléa de combiner approche historique et modélisation, et de travailler sur des scénarios dépassant l'aléa pour voir les enjeux liés à la vulnérabilité pour le territoire et la protection de la population.

Qui doit décider dans l'incertitude et/ou dans l'urgence ? La décision ne peut relever des seuls experts mais doit être collégiale, afin d'associer les compétences techniques aux savoirs vernaculaires et à l'expérience de terrains d'autres acteurs, en particulier des élus locaux, des associations et des habitants. Le processus de décision serait ainsi plus transparent et consensuel.



Eboulements à Longiarù (val Badia / Dolomites)
Photo : Hélène Denis

➤ Quel territoire pertinent pour une gestion efficace du risque ?

Le risque affecte souvent de petites communes mais les liens entre l'amont et l'aval font qu'il existe une nécessaire solidarité de vallée ou de bassin de vie. Une gestion intercommunale, voire intervallée est nécessaire mais complexe à mettre en place. Il faudrait créer des commissions adaptées à l'échelle pertinente, y intégrer des experts, développer des partenariats (EPCI¹, pays, parcs nationaux, office national des forêts...). Des outils spécifiques permettraient de faire émerger une stratégie territoriale.

➤ Quels acteurs pour quelle gouvernance ?

Les acteurs sont multiples : élus, professionnels de la montagne, experts, habitants, touristes... Les débats ont porté sur les problèmes de communication entre les acteurs et surtout sur la place à accorder aux habitants.

Il existe des problèmes de compréhension entre les acteurs scientifiques, les acteurs opérationnels, et la population. Faut-il un intermédiaire, un « risk manager » pour un territoire ? Quels outils proposer ? Il serait nécessaire de créer des outils de restitution des connaissances et de les harmoniser (cartographie, représentations en 3D, connaissance du terrain). Mais ces outils ne sont pas forcément accessibles, ainsi la lecture de cartes qui semble une évidence pour certains experts suppose un apprentissage....

Quelle place accorder à la population ?

Tous les intervenants souhaitent associer la population à la prévention et à la gestion des risques. Mais ce terme recouvre diverses conceptions de la gouvernance : informer, mettre en place une concertation, ou impliquer réellement la population pour une gestion concertée des risques ?

L'information apparaît comme un préalable à toute politique de prévention mais se révèle difficile et risque de compromettre l'image touristique du lieu. Elle a pour objectif de conforter une culture spécifique du risque lié à la montagne. Elle passe par une éducation dans les écoles, l'organisation de réunions publiques d'information avec des outils accessibles à tous. Certains proposent la création de « maisons du risque » plus particulièrement destinées aux touristes.

La concertation se construit autour d'un projet (aménagement, plan de prévention, gestion du risque...) elle s'inscrit dans le temps du projet avec des règles du jeu claires et des outils attractifs.

¹ EPCI : établissement public de coopération intercommunale (p.ex. communauté de communes, d'agglomération)

Risques naturels en montagne (suite)

Pour certains il faut aller plus loin pour impliquer la population : apprendre à gérer le risque, l'associer à la gestion de crise, faire un débriefing avec les habitants qui le souhaitent après la crise... Beaucoup de participants semblent très réticents face à ces propositions. Il est à noter qu'aucun intervenant n'a fait référence au rôle des associations dans la prévention des risques. L'intervention de membres du CAF présents dans l'atelier a souligné l'action de la FFCAM pour sensibiliser et éduquer au risque ses adhérents et l'intérêt de développer des partenariats entre les acteurs locaux et les associations.

Ces débats montrent qu'il existe des divergences sur la gestion des risques naturels en montagne en France. Il semble essentiel d'améliorer la connaissance des aléas et les politiques de prévention en prenant en compte le risque tricentenal. Par ailleurs, pour réduire la vulnérabilité, il convient de développer une culture locale du risque et d'associer la population à la gestion des risques en mettant en œuvre une éducation et une information préventive. Les associations, et en particulier la FFCAM peuvent être des partenaires actifs pour sensibiliser les pratiquants de la montagne.

L'actualité récente : les inondations dans les Pyrénées 17-20 juin 2013

Le retour d'expérience lié à cette catastrophe montre les limites des politiques de prévention.

Les causes de ces inondations sont multiples : enneigement et fonte tardifs, nappes saturées, fortes pluies (130 mm en 1 journée). Les crues ont été rapides et violentes entraînant une rupture des digues, l'effondrement des routes et des ponts, des coupures d'électricité, l'évacuation de Barèges (200 pers) et de St Bât (400), 3 morts, 110 communes en état de catastrophes naturelle.

Les dommages sont spectaculaires et plus importants en aval, zone plus peuplée et plus vulnérable. Ils sont estimés par l'association nationale des élus de montagne (ANEM) à 300 à 350 M €.

Pour l'ANEM Les outils de prévention sont satisfaisants : le service de prévision des crues centralisé à Bordeaux permet une vue globale de l'aléa grâce à un réseau de capteurs qui envoie des informations tous les quarts d'heure, les acteurs locaux disposent de 72 heures entre l'information et la mise en place du dispositif de prévention. Le plan de prévention des risques qui prend en compte un risque centennal s'est révélé suffisant, les plans communaux de sauvegarde ont bien fonctionné.



Ecroulement de la route de Luchon à l'Hospice de France (31)
Photo : Xavier Basseras

Le centre pyrénéen des risques majeurs conteste ce point de vue optimiste. Après un retour sur l'expérience de Lourdes et de Barèges, il semble que Barèges n'ait rien anticipé ni mis en œuvre son plan de sauvegarde. Par ailleurs le service de prévision des crues se révèle insuffisant en tête de bassin.

Cet événement montre qu'il est impossible de prévoir et prévenir toutes les situations, même si on peut améliorer l'anticipation ?

Pour compléter :

► observatoire national des risques naturels

www.onrn.fr,

► BRGM <http://www.brgm.fr/content/risques-naturels-geologiques>

Dominique PROST, CAF Bordeaux, membre CNPM

**QUE LA
MONTAGNE
EST BELLE !**

L'opération QLMB fête ses 10 ans d'existence. Elle est désormais associée à la **Fête de la Montagne** (28-29 juin) et continue à brandir haut et fort la bannière de la protection du milieu naturel. **Le thème 2014, les SENTIERS**, permet de rassembler dans une même dynamique, l'ensemble de nos clubs, de plaine autant que de montagne. Par ce choix, nous entendons participer à la découverte et la conservation de ces vecteurs incontournables mais fragiles, de l'ensemble de nos pratiques et de notre territoire.

BREVES

Quel avenir pour les JO d'hiver ?

A l'heure où les jeux olympiques de Sotchi viennent de se clore, se pose inévitablement la question du devenir d'installations construites à grands frais, tant environnementaux qu'humains et financiers.

Le manque de transparence dans le financement, tant du côté du CIO que des marchés publics, le gigantisme et le coût des installations, l'artificialisation grandissante des sites des épreuves, les besoins de sécurisation de l'enneigement, l'atteinte au paysage et à l'environnement qui en découle, la question largement irrésolue du devenir des installations, tout cela soulève l'interrogation : qui voudra encore des JO d'hiver, sous cette forme, à l'avenir ?

Dans le cadre des candidatures pour 2022, plusieurs consultations démocratiques ont eu lieu : le canton des Grisons a dit non par votation à 53%, la Bavière a rejeté la candidature de Munich, le Parlement du Trentin a refusé le projet commun des Tyrols italien et autrichien.

Pour que les Jeux d'hiver redeviennent la fête du sport et de la montagne, il va falloir des révisions drastiques vers plus de modestie et plus d'écologie.

Lire sur le thème :

- ▶ mountainwilderness.fr/qui-veut-encore-des-jo-d-hiver
- ▶ cipra.org/des-alpes-sans-jeux-olympiques
- ▶ liberation.fr/prendre-la-charte-olympique-au-serieux
- ▶ franceinfo.fr/a-sotchi-l-ecologie-pietinee-par-les-jo



Speed mountain aux Menuires (Le Dauphiné)

Nos stations de ski, un nouveau barnum ?

Dans son [n° 33 de juillet 2012](#), la LMM dénonçait l'artificialisation croissante des stations de ski et faisait état de la position du Club Arc Alpin en faveur de la préservation des espaces non aménagés et du respect de la nature et des paysages des régions alpines. Le constat d'aujourd'hui est alarmant. Les stations se jettent dans une course effrénée à la nouveauté et développent des attractions de plus en plus nombreuses de nature à retenir une clientèle désireuse de loisirs et sensations diversifiés. La montagne devient dès lors le théâtre de manifestations souvent anachroniques, voire agressives pour le milieu.



La folie douce : Ambiance de métro parisien en bas des pistes

- ▶ ledauphine.com/nos-stations-sont-elles-des-parcs-d-attractions
- ▶ www.skiinfo.fr/la-folie-douce
- ▶ ledauphine.com/vent-d-ibiza-souffle-sur-les-pistes

Echapperons-nous au développement du ski sur neige colorée, initié en free ride sur le territoire suisse et dont France 2 s'est fait l'écho dans son [journal de 20h](#) du 26 février dernier ? L'usage de pigments « sans danger pour l'environnement » ne peut endormir ni notre indignation, ni notre vigilance....

Le dépliant « [Recommandations pour la pratique de la montagne hivernale](#) »

vient d'être réédité avec un nouveau visuel.

Pour commander :
c.fournier@ffcam.fr



La charte de la Vanoise adoptée

La [charte du parc national de la Vanoise](#), après 5 années de travail et maintes péripéties, a été adoptée en conseil d'administration du 27 novembre 2013. Certes les collectivités ont marqué leurs réserves en ne participant pas au vote, mais en soulignant leur attachement à la protection du cœur. Elles ont laissé le processus se poursuivre, ce qui permettra aux nouvelles municipalités élues en mars 2014 de se prononcer lors de la phase d'adhésion à venir.

Contentieux UTN Mont Valaisan : vers un compromis

La FFCAM, avec Vivre en Tarentaise et la FRAPNA, a attaqué l'autorisation UTN de 2011 pour l'aménagement d'un domaine skiable en site vierge depuis le sommet du Mont Valaisan, sur la commune de La Rosière – Montvalezan (Tarentaise).

Le tribunal a prononcé une annulation le 4 juillet 2013, et la commune a renoncé à faire appel. Elle a opté pour un projet alternatif, après concertation approfondie avec les associations requérantes. Ce projet, qui s'arrête sous les crêtes faitières, est nettement moins impactant sur les plans paysager et environnemental.

Pour prendre en compte cet effort réel de concertation, la FFCAM a décidé de ne plus s'y opposer. Mais elle sera très vigilante sur la mise en œuvre de toutes les mesures annoncées.

Le nouveau dossier UTN a reçu un avis favorable en comité de massif du 3 mars 2014.



Lac du Retour (www.vivrentarentaise.fr)

Le projet de loi Biodiversité en (laborieuse) gestation

Non encore déposé, le projet de loi sur la biodiversité a du mal à être accouché, butant notamment sur les moyens de sa mise en œuvre dans le contexte budgétaire. Six thèmes : les principes, les comités nationaux (le conseil national de la montagne, à vocation scientifique, et le comité national de la biodiversité, à vocation « sociétale »), la création d'une agence nationale de la biodiversité, les ressources génétiques, le paysage et les sites. A suivre...

Pour compléter la lecture :

- ▶ www.actu-environnement.com/
- ▶ www.lemonde.fr/planete/



Listes rouges des espèces menacées : <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html>

Un directoire Montagne au sein de FNE

France Nature Environnement a mis en place fin décembre une petite équipe Montagne pour coordonner les actions des membres. La FFCAM y est représentée par Louis Blaise (CNPM) (louisblaise88@gmail.com).